

MAIRIE DE TOMBEBOEUF

Département de Lot-et-Garonne

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2020

Le Conseil Municipal de Tombeboeuf s'est réuni en Mairie le 03 juin 2020 sous la présidence de Monsieur Claude MOINET, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. MOINET Claude, M. GUFFROY Charles, Mme BADEROT Marie line,
M. NARDI Jean-Claude, Mme MOINET Irène, Mme LAMI Elodie,
M. PRADEL Bernard, M. DAROT Cyril, M. CUNY Romain, M. PEYRAT Antoine, M. GOLA Théo

Secrétaire de séance : Mr CUNY Romain.

Le conseil Municipal a élu les commissions suivantes, ainsi que les Délégués

COMMISSION DES FINANCES :

M. MOINET Claude
M. GUFFROY Charles
Mme BADEROT Marie Line
M. PRADEL Bernard

COMMISSION DES TRAVAUX / BÂTIMENTS COMMUNAUX / APPELS D'OFFRES

M. MOINET Claude
M. NARDI Jean-Claude
M. GUFFROY Charles
Mme MOINET Irène

COMMISSION ECOLE/CANTINE :

Mme BADEROT Marie Line
Mme LAMI Elodie
Mme MOINET Irène

COMMISSION DE LA VIE ASSOCIATIVES/TOURISME/COMMERCE

Mme BADEROT Marie Line
M. CUNY Romain
Mme LAMI Elodie
M. GOLA Théo

COMMISSION BULLETINS MUNICIPAL ET COMMUNICATIONS :

Mme MOINET Irène
M. DAROT Cyril

COMMISSION DE LA VOIRIE :

M. GUFFROY Charles
M. DAROT Cyril
M. NARDI Jean-Claude
M. PEYRAT Antoine
M. GOLA Théo

DELEGUES

Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Lot et Tolzac.

Titulaires : M. MOINET Claude
M. GUFFROY Charles

Syndicat Mixte Aménagement de la Vallée du Lot.

Titulaire : M GUFFROY Charles

Syndicat EAUX 47 : (CCLT)

Titulaire : M. GUFFROY Charles
Suppléant : M. MOINET Claude

Syndicat du Tolzac : (CCLT)

Titulaire : M. NARDI Jean-Claude
Suppléant : M. MOINET Claude

Syndicat Départemental d'Electricité et d'énergie SDEE :

Titulaires : Mme BADEROT Marie Line
Mme MOINET Irène
Suppléants : M. MOINET Claude
M. DAROT Cyril

Syndicat SMATGM (Trec-Gupie-Médier) (CCLT)

Titulaire : M. PEYRAT Antoine
Suppléant : M. MOINET Claude

SIVU Chenil Fourrière de Lot et Garonne CAUBEYRES

Titulaire : M. PEYRAT Antoine
Titulaire : Mme MOINET Irène

Défense :

Titulaire : M. GUFFROY Charles
Suppléant : M. MOINET Claude

Syndicat intercommunal Transport d'Elève SITE :

Titulaire : Mme LAMY Elodie
Suppléant : Mme BADEROT Marie-Line

Syndicat Mixte du Dropt Aval

Titulaire : MOINET Claude
Suppléant : NARDI Jean-Claude

CCAS: Mme BADEROT Marie Line

Loyer MAM.

Monsieur le Maire explique que la MAM (Maison des Assistantes Maternelles) paye un loyer de 200 € par mois, depuis mars 2019. Il propose une augmentation de 50 € par mois à compter du 1^{er} juin 2020. Le Conseil Municipal vote : pour 4, Abstention 7, contre 0.

Mme BADEROT Marie Line se propose d'étudier le dossier avec les assistantes maternelles et de le reposer au Conseil Municipal ultérieurement.

Climatisation école Maternelle.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il serait souhaitable pour le confort des enfants et l'économie de chauffage, de changer le fonctionnement de celui-ci, en posant une Climatisation réversible, vu qu'il fait très chaud l'été dans la maternelle, 32 degrés.

Il propose 3 devis : Entreprises AFC, MOUNARIS, et DELATTRE.

Le Conseil Municipal à l'unanimité après avoir délibéré retient l'entreprise DELATTRE pour un montant de 16 886 € HT soit 20 263.20 € TTC

Climatisation MAM. (Maison des Assistantes Maternelles).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il fait très chaud durant les périodes estivales à la MAM. Il propose que le moyen de chauffage soit changé, ce qui ferait de l'économie l'hiver en chauffage et l'été apporterait un confort aux enfants.

Il propose trois devis. AFC, MOUNARIS, DELATTRE.

Le conseil Municipal à l'unanimité retient l'entreprise AFC pour un montant de :4 367.80 € TTC.

Accessibilité Trottoir.

Suite à la rénovation de l'hôtel-restaurant, le Conseil Municipal souhaite apporter son soutien au nouvel acquéreur, concernant l'accessibilité.

Il propose trois devis : Le conseil Municipal à l'unanimité retient l'entreprise TRADIREV.

Délégation du Conseil Municipal au Maire.

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences, dans un souci de favoriser une bonne administration communale. Après avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Divers :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des tôles de bardage sont cassées à la salle des sports, et qu'il faut renforcer la structure qui maintient les parois translucides. Il a mandaté l'entreprise Allo services pour la réparation d'un montant de 1 130 €

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée.
